

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de février, le Comité syndical du S.A.G.A.V. Nord Isère s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Patrick FERRARIS, Président.

Etaient présents : Mmes Isabelle DURET et Gaele BELIME, MM Michel RIVAL, Benjamin GASTALDELLO, Michel RIVAL, David EMERAUD, Alain COURBOU et Patrick FERRARIS.

Excusés : MM Mathieu GAGET, Vincent DURAND et Mme Marie SANDRIN.

Date de la convocation : 15 février 2024

Secrétaire de séance : Mme DURET

**OBJET** : Budget Principal - Compte de gestion 2023, compte administratif 2022 et affectation des résultats.

### Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres présents du Comité syndical le compte de gestion définitif. Il précise que les dépenses et les recettes effectuées pour l'exercice 2023 en fonctionnement et en investissement sont rigoureusement identiques aux résultats présentés au compte administratif 2023.

Il propose donc aux membres présents du Comité syndical d'approuver le compte de gestion définitif avec les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 122 787.47 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 174 553.02 €

↳ Le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité

## Compte administratif 2023

Monsieur le Président présente aux membres présents du Comité Syndical les dépenses et les recettes du budget principal effectuées en 2023 en fonctionnement et en investissement. Il précise qu'elles sont conformes à la balance de Monsieur le Percepteur.

### ↳ Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 049 777.50 €
Recettes :	1 172 564.97 €

Le résultat propre à l'exercice pour la section de fonctionnement, fait apparaître un excédent de **122 787.47 €**

Avec la reprise du résultat antérieur : **429 842.49 €**

Le résultat global de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **552 629.96 €**

### ↳ Section d'investissement :

Dépenses :	648 081.49 €
Recettes :	473 528.47 €

Le résultat propre à l'exercice pour la section d'investissement fait apparaître un déficit de **174 553.02 €**

Avec la reprise du résultat antérieur **- 92 208.33 €**

Le résultat global de la section d'investissement fait apparaître un déficit de **266 761.35 €**

## Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose d'affecter l'excédent cumulé de la section de la section de fonctionnement (soit 552 629.96 €) de la manière suivante :

- 266 761.35 € au compte 1068
- 285 868.61 € au report à nouveau excédentaire, (compte 002 des recettes de fonctionnement)

Monsieur le Président, après avoir présenté les comptes 2023 donne la parole à Madame DURET, Vice-Présidente en charge des Finances.

Celle-ci demande aux membres présents du Comité Syndical d'approuver le compte administratif 2023 du budget général.

**Après discussions et délibérations (le Président ne prenant pas part au vote au Compte administratif), les membres présents du Comité Syndical :**

- Approuvent à l'unanimité le compte administratif 2023,
- Adoptent à l'unanimité les affectations de résultats,
- Donnent quitus au Président de la bonne gestion du Syndicat.

Acte rendu exécutoire

Par dépôt en Sous-Préfecture le

Publication et/ou notification le

Le Président du SAGAV Nord-Isère

Patrick FERRARIS



Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- . Date de réception en sous-Préfecture de La Tour-du-Pin ;
- . Date de la publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- . A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- . Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



FONCTIONNEMENT		BP 2023	
chap.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général		
60	Achats et variations de stock s/total 60	230 000,00	150 113,51
61	services extérieurs s/total 61	527 847,00	496 657,03
62	autres services extérieurs s/total 62	75 900,00	24 313,51
63	impôts, taxes et versements assimilés s/total 63	1 100,00	242,00
011	Total 011	834 847,00	671 326,05
012	Charges de personnel	73 800,00	73 360,80
65	Autres charges de gestion courante	26 850,00	24 362,76
66	charges financières	85 000,00	29 322,54
67	autres charges exceptionnelles	20 500,00	349,21
68	dotation aux amortissements	253 475,00	251 056,14
	virement en section d'investissement	172 808,00	0,00
	dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 467 280,00	1 049 777,50
chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
64	remb. Autres charges sociales	1 500,00	684,80
70	produits du sce des domaines et ventes div.	3 500,00	7 271,79
74	Dotations subventions et participations	831 155,00	907 690,38
	dont participations 3 EPCI	822 456,00	822 455,99
	dont subventions du Plan de Relance	0,00	54 499,37
75	Produits divers	115 000,00	155 883,40
	dont remboursement assurance (Les Abrets)		
77	Produits exceptionnels	86 283,00	101 034,60
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 037 438,00	1 172 564,97
002	excédent de fonctionnement reporté	429 842,00	0,00
	TOTAL (AVEC REPORT) RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 467 280,00	1 172 564,97
	Dépenses 2023		1 049 777,50
	recettes 2023		1 172 564,97
	exercice 2023		122 787,47
	excédent antérieur		429 842,49
	excédent total		552 629,96
	besoin de financement		266 761,35
	à reporter		285 868,61
INVESTISSEMENT		BP 2023	CA 2023
chap.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
001	déficit d'investissement reporté	92 208,00	4 394,05
13	Subvent d'invest transférables	86 283,00	86 283,00
16	Emprunts et dettes assimilées	417 000,00	334 225,69
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	570 000,00	223 178,75
23	Immobilisations en cours	730 000,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 995 491,00	648 081,49
chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
021	virement de la section de fonctionnement	172 808,00	0,00
10	Dotations et fonds globalisés d'investissement	92 208,00	158 848,33
	dont reprise déficit		92 208,33
	dont subventions du Plan de Relance		66 640,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 480 000,00	63 624,00
28	amortissement des immobilisations	250 475,00	251 056,14
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 995 491,00	473 528,47
	Dépenses 2023		648 081,49
	recettes 2023		473 528,47
	exercice 2023		-174 553,02
	déficit antérieur		92 208,33
	déficit total		266 761,35